

14 août 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mercredi 14 août 2019 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent.

Monsieur Denis Filiatrault, conseiller district numéro 3, est absent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2019
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 22 juin au 2 août 2019
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 14 août 2019
 - 5.2 Octroi d'un mandat de services professionnels à Espace Stratégies dans le cadre d'une démarche de planification stratégique de la Municipalité
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période du 21 juin au 17 juillet 2019
 - 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 juillet 2019
 - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2019-00145 - 251, rue Champoux – Lot 5 611 858
 - 6.4 Octroi d'un mandat de services pour la réalisation d'un avis agronomique en support ou complément à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'implantation d'un usage autre qu'agricole – conduite souterraine et étangs aérés
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
 - 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 juin au 17 juillet 2019
 - 9.2 Autorisation de paiement pour les travaux de traitement de surface effectués sur la rue Robert et sur une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari – Certificat de paiement numéro 3
 - 9.3 Demande au Ministère des Transports d'analyser les intersections 1^{er} rang et route de Sainte-Béatrix et 1^{er} rang et route Baril
 - 9.4 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon – Certificat de paiement numéro 5

- 10- Varia
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

2019-08-185

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 02.

- a) Rang du Domaine, il manque une pancarte de 70 km/h direction Ouest – juridiction MTQ;
- b) Demande 30 km/h rues résidentielles domaine Carillon et dos d'âne sur le 1^{er} rang;
- c) Impossible de tondre le gazon dans les fossés du domaine Carillon;
- d) Borne d'arpentage manquante travaux aqueduc Carillon.

La période de questions est close à 20 h 27.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-08-186

3.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2019

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2019 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2019-08-187

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 22 juin au 2 août 2019.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 22 juin au 2 août 2019.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2019-08-188

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 14 août 2018**

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 14 août 2019 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **867 030.64 \$**.

Décaissements : chèques numéro 12308 à 12325	70 051.12 \$
Chèque annulé numéro	
Comptes fournisseurs : chèques numéro 12326 à 12425	710 353.86 \$
Salaires du 23 juin au 3 août 2019	86 625.66 \$
Total de la période :	<u>867 030.64 \$</u>

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Monsieur Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-08-189

5.2 **Octroi d'un mandat de services professionnels à Espace Stratégies dans le cadre d'une démarche de planification stratégique de la Municipalité**

ATTENDU la volonté du conseil municipal et l'importance qu'il accorde à la poursuite de sa démarche de planification stratégique pour une période de dix (10) ans;

ATTENDU le besoin de services professionnels pour effectuer l'analyse, l'élaboration et la rédaction d'un plan stratégique;

ATTENDU la proposition de services professionnels déposée le 11 juillet 2019 par la compagnie Espace Stratégies pour l'accompagnement dans la construction du processus de démarche stratégique de la Municipalité;

ATTENDU que le Comité de pilotage de la Planification stratégique a tenu une rencontre le 18 juillet 2019, a analysé et pris connaissance de la proposition de services professionnels et recommande au conseil municipal d'octroyer le mandat de services professionnels à la compagnie Espace Stratégies;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à la compagnie **Espace Stratégies** pour l'accompagnement dans la construction du processus de démarche stratégique de la Municipalité en optant pour la démarche Architecte et l'option Traitement des résultats de la démarche pour une enveloppe budgétaire n'excédant pas quinze mille dollars (15 000 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus libre net de toute aide financière;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2019-08-190

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période du 21 juin au 17 juillet 2019

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période du 21 juin au 17 juillet 2019 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période du 21 juin au 17 juillet 2019.

Adoptée

2019-08-191

6.2- Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 juillet 2019

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 15 juillet 2019, tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 15 juillet 2019.

Adoptée

2019-08-192

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2019-00145 - 251, rue Champoux – Lot 5 611 858

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2019-00145 déposée par monsieur Michel Toupin et madame Michèle Sigouin, propriétaires de l'immeuble sis au 251, rue Champoux situé dans la zone V-04, concernant le numéro de lot 5 611 858 du cadastre du Québec;

ATTENDU que monsieur Michel Toupin et madame Michèle Sigouin ont présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 15 juillet 2019 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande consiste à permettre aux propriétaires de rendre leur bâtiment accessoire (garage) conforme quant à la marge latérale gauche, soit la distance entre le garage et la ligne de terrain gauche qui est présentement à 1.31 mètre;

ATTENDU que l'article 4 du règlement numéro 314-96 modifiant le règlement de zonage numéro 228-92 stipule qu'à la grille des usages et normes de la zone V-04, dans le cas d'un garage privé accessoire à un bâtiment d'habitation, la marge latérale avec ou sans ouverture est de 1.5 mètre ;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2019-00145;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par monsieur Daniel Gravel Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2019-00145 telle que formulée.

Adoptée

6.4 Octroi d'un mandat de services pour la réalisation d'un avis agronomique en support ou complément à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'implantation d'un usage autre qu'agricole – conduite souterraine et étangs aérés

ATTENDU le plan directeur d'infrastructures pour le périmètre urbain adopté par le conseil municipal en septembre 2014 par résolution numéro 2014-09-200;

ATTENDU le projet de localiser un système de traitement des eaux usées du périmètre urbain aux abords de la route Alarie tel que recommandé par les firmes de génie conseil GBI Services d'ingénierie et Parallèle 54 Expert conseil;

ATTENDU que le site projeté et une conduite collectrice d'égout sanitaire sont situés en zone agricole;

ATTENDU qu'un tel projet doit être autorisé par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

ATTENDU que les impacts sur le milieu d'un tel projet doivent être documentés par un agronome professionnel;

ATTENDU la proposition de services déposée le 8 juillet 2019 par monsieur Hugues Francoeur, agronome, consultant en agronomie, environnement et réglementation;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Daniel Gravel

Monsieur Gilbert Perreault déclare intérêt ou intérêt potentiel en lien avec la présente résolution, il avise le conseil municipal qu'il n'a pas participé aux discussions et qu'il ne participera pas aux délibérations et vote sur la présente résolution.

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'OCTROYER à monsieur *Hugues Francoeur, agronome*, un mandat de services professionnels pour la réalisation d'un avis agronomique en support ou complément à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'implantation d'un usage autre qu'agricole (conduite souterraine et étangs aérés) pour un montant n'excédant pas sept mille huit cents dollars (7 800 \$) plus taxes, tel que décrit à la proposition de services professionnels datée du 8 juillet 2019;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus libre net de toute aide financière;

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

07- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est ajouté.

08- **LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point n'est ajouté.

09- **HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2019-08-194

9.1 **Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 juin au 17 juillet 2019**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 juin au 17 juillet 2019 tel que préparé par monsieur Martin Gravel, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 juin au 17 juillet 2019.

Adoptée

2019-08-195

9.2 **Autorisation de paiement pour les travaux de traitement de surface effectués sur la rue Robert et sur une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari – Certificat de paiement numéro 3**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** datée du 8 août 2019 relative à des travaux de surface effectués sur la rue Robert et sur une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER le paiement au montant de mille deux cent quinze dollars et quatorze cents (1 215.14 \$) incluant les taxes et la libération de la retenue contractuelle de 5 % à l'entrepreneur **Franroc, Division de Sintra Inc.** relatif aux travaux de surface effectués sur la rue Robert et sur une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari – Certificat de paiement numéro 3, tel que recommandé par monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur junior de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** en date du 8 août 2019;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds d'administration en y soustrayant toutes subventions annuelles 2018 du ministère des Transports du Québec (programmes PAARRM et PAERRL);

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2019-08-196

9.3 Demande au Ministère des Transports d'analyser les intersections 1^{er} rang et route de Sainte-Béatrix et 1^{er} rang et route Baril

ATTENDU la résolution numéro 2016-08-165 adoptée lors d'une séance ordinaire tenue le 15 août 2016 demandant au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'analyser les intersections de la route de Sainte-Béatrix et de la route Baril avec le chemin du 1^{er} rang;

ATTENDU de récents accidents, dont un mortel, à l'intersection de la route Baril et du chemin du 1^{er} rang;

ATTENDU que la route de Sainte-Béatrix et la route Baril sont de juridiction provinciale;

ATTENDU que le conseil municipal est préoccupé par le volume de circulation et les récents accidents à ces intersections;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine Appuyé par madame Geneviève Poirier Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE RÉITÉRER la demande formulée en 2016 afin que le Ministère des Transports transmette ses conclusions et recommandations à la Municipalité;

DE DEMANDER au Ministère des Transports d'agrandir la zone de vitesse de 70 km/h entre la limite de zone 70 km/h de Notre-Dame-de-Lourdes jusque passé les intersections du 1^{er} rang et de la 1^{ère} avenue Baril sur la route Baril;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2019-08-197

9.4 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon – Certificat de paiement numéro 5

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** datée du 8 août 2019 relative à des travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon.

POUR CE MOTIF, Il est proposé par Gilbert Perreault Appuyé par Jasmin Boucher Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement au montant de quatre cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize dollars et huit cents (465 396.08 \$) incluant les taxes et la retenue contractuelle de garantie de 5 % à l'entrepreneur **Les Entreprises Généreux** relatif aux travaux de

réfection en eau potable au domaine Carillon – Certificat de paiement numéro 5, tel que recommandé par monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur junior de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** en date du 8 août 2019;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles du règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon, net de toutes aides financières gouvernementales provenant de la TECQ 2014-2018 et du PIQM;

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 37.

- a) Emplacement de la ligne de stop intersection 1^{er} rang et route Sainte-Béatrix et visibilité de l'intersection (haies);
- b) Installation d'un stop au coin chemin du Lac Sud et chemin du 2^e rang;
- c) Modifier la configuration intersection 1^{er} rang et route Baril;
- d) Fibre optique secteur Nord et MRC Matawinie;
- e) Entrées privées du Domaine Carillon;
- f) Odeur eau potable aqueduc Carillon.

La période de questions est close à 21 h 03.

2019-08-198

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21 h 04.

Adoptée

François Boudrias
Mairesse

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général et secrétaire-trésorier